

## LE PROJET D'ETABLISSEMENT

### **Le Décret Mission du 24/07/1997 définit en son Article 67 :**

*« Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur ».*

Lors du Conseil de Participation du 24/11/2010, en concertation avec tous les partenaires (parents – enseignants – Pouvoir organisateur – direction), notre choix s'est porté sur les points ci-après pour la période 2011 – 2014.

<b>VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>QUALITE DES APPRENTISSAGES</b>
Externe	Pédagogie générale
<i>Le respect de l'autre</i>	<i>La continuité des apprentissages</i>
Interne	Discipline d'entrée
<i>Le respect de l'autre</i>	<i>Savoir Calculer sur les Nombres (SCN1): comprendre le nombre dans ses différents aspects.</i>

Cela se traduit concrètement pour chacun des 4 points selon les modalités suivantes :

#### **Externe « Le respect de l'autre » :**

Nous désirons traduire ce projet entre adultes tout d'abord : *« L'exemple, c'est nous. »* Cela se manifeste essentiellement dans le dialogue établi entre l'équipe éducative (enseignants – surveillants – direction), les parents et le Pouvoir organisateur.

Le lieu privilégié pour les sollicitations collectives est le Conseil de participation dans le strict respect des missions qui lui sont attribuées. Chaque membre élu y représente sa catégorie et non sa personne.

#### **Interne « Le respect de l'autre » :**

Avec les enfants, au quotidien, selon les moyens disponibles, nous nous efforçons :

- d'accueillir tous les enfants ;
- de respecter au mieux les rythmes d'apprentissage (organisation en classes degré, période d'adaptation pour les enfants venant de la crèche située sur le même site, ...) ;
- d'ouvrir nos élèves au monde extérieur et aux autres ;
- d'organiser la célébration des temps liturgiques ;
- d'entretenir une collaboration étroite avec l'école secondaire située sur le même site ;
- d'éduquer les élèves à une citoyenneté responsable notamment en participant au Conseil communal de notre commune pour les membres élus de 5<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup> année.

### **Pédagogie générale « La continuité des apprentissages » :**

C'est essentiellement à travers la discipline d'entrée développée ci-après que se matérialisera ce volet. Toutefois, des éléments plus concrets seront :

- le dialogue pédagogique qui permet à chaque enfant d'expliquer sa démarche tout en s'enrichissant du cheminement de ses camarades ;
- l'école étant un lieu d'apprentissage, l'enfant mis en confiance est invité à essayer, quitte à se tromper. Le droit à l'erreur lui permet de se corriger et d'approfondir ses connaissances ;
- l'enseignant tient compte des difficultés de chaque enfant et adapte, dans la limite des possibilités, ses interventions et/ou le matériel proposé (individualisation et différenciation) ;
- le partage des démarches mentales.

### **Discipline d'entrée « La première compétence de Savoir Calculer sur les Nombres » :**

Depuis deux ans, nous collaborons avec les Conseillers pédagogiques. Cela se traduit par une série d'actions vécues ou à vivre avec toute l'équipe :

- la présentation de tout le matériel disponible à l'école ;
- l'exposé des activités qui se vivent au sein de chaque classe à propos de la compétence retenue ;
- l'expérimentation d'un CEB (Certificat d'études de base obligatoire en fin de 6<sup>ème</sup> année) ;
- l'observation, l'analyse des différents manuels utilisés dans l'école ;
- la progression avec un matériel évolutif lors d'activités spécifiques au sein de chaque cycle ;
- l'échange entre les professeurs pour favoriser la continuité des apprentissages avec cette compétence comme porte d'entrée.

L'ensemble de ces objectifs fera l'objet d'un rapport semestriel d'activités présenté lors des Conseils de participation.

Des évaluations et régulations proposées par les enseignants seront également soumises lors de ce rapport.